

Réservation

1. Est-il possible de se loger sur le site de l'ECP pour la nuit du dimanche au lundi pour les concours

Merci de vous rendre sur le site <http://www.concours-centrale-supelec.fr/CentraleSupelec/oral> sur lequel sont précisées les modalités de réservation.

Attention pour une question d'organisation, les réservations sont réalisables pour un minimum de 5 jours à partir du dimanche après-midi. Les réservations à la nuitée ne sont pas possibles.

2. Je souhaite réserver une chambre double avec un ami. Est-ce que cela est possible ?

Conformément aux informations mentionnées sur la page d'accueil du site concours, l'hébergement est assuré exclusivement en chambres simples. De plus l'affectation des chambres est aléatoire puisque directement effectuée par le système informatique et il n'y a pas de possibilité de changement.

3. Est-il possible à un candidat admissible à un concours autre que le concours Centrale-Supélec de réserver une chambre ?

Nous sommes au regret de vous répondre par la négative. Les réservations ne sont ouvertes qu'aux candidats du concours Centrale-Supélec. Nous ne sommes pas en mesure de traiter des demandes individuelles au profit de candidats à d'autres concours.

4. Est-il possible de réserver et de payer une fois sur place le dimanche ?

Sauf cas très particuliers, la réservation et le paiement sur place sont impossibles le dimanche.

Si vous êtes toujours intéressés, vous pouvez vous présenter à partir de lundi entre 12h00 et 19h00 au pôle commercial – Hall du bâtiment central de la Résidence avec un chéquier pour le règlement. Une chambre pourra alors vous être attribuée s'il en reste une disponible.

Sachez toutefois que pour des raisons techniques la réservation et le paiement incluront la nuit du dimanche au lundi dont vous n'avez pas bénéficié.

5. J'ai réservé une chambre avec une nuit supplémentaire. J'aimerais savoir quelles nuit sont comprises dans cette réservation ?

Votre hébergement court du dimanche au samedi 08h00, heure maximale à laquelle vous devrez avoir quitté votre chambre et rendu les clés.

Si vous avez des épreuves le samedi, vous pourrez déposer vos bagages dans une bagagerie (non surveillée) mise à la disposition des candidats pour l'occasion dans le hall du bâtiment central.

6. Est-il possible de bénéficier d'un hébergement d'une durée inférieure à celles proposées sur le site internet ?

Non. Les chambres sont attribuées pour une durée minimale de 5 jours.

7. A quel moment se clôturent les réservations en ligne ?

Les sessions sont automatiquement closes le jeudi soir à minuit, le jeudi soir précédant l'ouverture d'une session d'hébergement.

8. Ma session a été changée à la dernière minute, est-il possible de décaler ma réservation en conséquence ?

Après vérification auprès du service concours de la légitimité de votre demande, nous transférerons votre réservation sur une autre session s'il reste des places disponibles. A défaut, nous procéderons au remboursement de votre réservation.

9. J'ai réservé un créneau alors que mes oraux auront lieu sur un autre créneau. Est-ce qu'il est possible de modifier la réservation ou au moins d'annuler celle que j'avais faite ?

Normalement, aucune modification n'est prévue dans les conditions générales de ventes. Toutefois, s'il reste des places disponibles, nous décalerons votre session.

A défaut votre réservation restera effective pour la période initialement prévue sans possibilité de remboursement.

10. Je ne me rendrais pas aux oraux de Centrale, je souhaiterais donc annuler ma réservation. Un remboursement est-il possible ?

Conformément aux Conditions Générales de Ventes, nous ne pourrions ni annuler votre réservation ni l'affecter à un autre candidat. Sauf cas très particuliers, nous ne procéderons donc à aucun remboursement.

Problèmes techniques rencontrés lors de la réservation

11. J'ai fait ma réservation par internet au campus de Centrale Paris mais jusqu'à maintenant je n'ai pas encore reçu de mail de confirmation ni par téléphone ni par mail ?

A défaut c'est que votre paiement n'a pas été accepté par la banque, où qu'il y a eu un incident lors du paiement, auquel cas votre réservation n'a pas été validée. Dans ce cas, nous ne trouverons pas votre nom sur nos listes. En cas de doute, adressez-nous par mail une demande détaillant les informations nécessaires pour identifier votre réservation supposée (nom, numéro d'identifiant, dates...)

12. Au moment de finaliser ma réservation, mon ordinateur a planté. Je ne sais donc pas si ma réservation a été bel et bien prise en compte.

Adressez-nous une demande détaillant les informations nécessaires pour identifier votre réservation supposée (nom, dates...)

13. Suite à la validation de ma réservation, j'arrive sur une page blanche alors que normalement je devrais revenir sur la même page qui proposerait en bas le mode de paiement ?

Il doit s'agir d'un problème de comptabilité de navigateur. Nous transmettons cette information à notre spécialiste informatique. A défaut de pouvoir résoudre ce problème, contactez-nous à cette même adresse pour envisager une solution de substitution.

14. J'ai réservé une chambre, la transaction a bien été effectuée mais je n'ai pas reçu de confirmation de réservation. Cette chambre a-t-elle été réellement réservée ?

Il peut y avoir eu un problème lors de l'envoi compte tenu de l'affluence de demandes. Vérifiez d'abord si le message de confirmation ne se trouve pas dans votre dossier d'indésirables.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez retourner sur le site de réservation pour télécharger une nouvelle attestation. En cas de persistance du problème, transmettez nous vos éléments d'identification (nom, prénom, identifiant, créneau de réservation) afin que nous vous adressions une nouvelle attestation.

Arrivée sur la Résidence

15. J'ai réservé une chambre ce soir mais je n'arriverai que demain matin. Cela pose-t-il un problème ? Ou dois-je me rendre pour récupérer la chambre ?

Cela ne pose pas de problème. Vous gardez bien entendu le bénéfice de votre réservation. Présentez-vous à l'accueil qui vous remettra votre clé.

16. J'ai réservé un logement pour les oraux du concours Centrale-Supélec et j'aimerais savoir à partir de quelle heure il est possible de venir ?

Le créneau de retrait préférentiel des clés est fixé le dimanche entre 15h00 et 19h00. S'il vous est impossible de vous présenter dans ces horaires, vous pourrez toutefois vous présenter dans le Hall du bâtiment central jusqu'à minuit pour retirer vos clés. Passé cet horaire vous ne pourrez plus retirer votre clé. Vous devrez vous présenter le lendemain à l'accueil ouvert à partir de 7h00.

Déroulement du séjour

17. Quelles sont prestations fournies par la Résidence en matière de literie ?

La Résidence s'engage à fournir à ses clients des draps et des couvertures.

18. Qui pouvons-nous contacter en cas d'urgence sur la Résidence ?

Un agent d'accueil est présent à l'entrée du bâtiment central de 7h à 1h00 du matin. En cas d'urgence, il contactera les services adéquats. Par ailleurs, un maître-chien effectue des rondes de sécurité dans la résidence de 21h00 à 7h00. Il pourra le cas échéant vous apporter son aide.

19. Quels types de restauration pouvons-nous trouver aux alentours de la Résidence, en dehors du R.U ?

Vous trouverez à proximité de la Résidence une brasserie, un restaurant de spécialités libanaises et un restaurant de spécialités asiatiques.

20. Pouvons-nous bénéficier d'un accès à la TV et Internet ou une salle multimédia ?

Il n'existe pas de salle multimédia ou d'accès à la TV sur la Résidence.

21. A combien de temps de Paris est située la Résidence ?

La Résidence est située à 30 minutes en transports en communs et environ 45 minutes en voiture de Paris

22. J'ai réservé une chambre à la Résidence de l'École Centrale pour la semaine de mes oraux et je voulais savoir s'il y avait un parking où je pourrais garer ma voiture pendant la semaine.

Il n'y a pas de possibilité de stationnement sur la Résidence. Voyez avec le service concours si vous pouvez obtenir un accès pour accéder à l'un des parkings de l'École.

Sinon il y a possibilité de se garer sur les places de stationnement autorisées sur l'avenue Sully Prudhomme qui longe la Résidence (stationnement non payant).

23. Existe-il un accès wifi à la Résidence ?

La Résidence ne peut délivrer d'accès internet aux candidats au concours. Il existe un accès wifi géré par une association élèves (VIA) auquel vous pourrez éventuellement avoir accès si un représentant de l'association vous l'autorise.

Départ de la Résidence

24. A quelle heure devons-nous libérer les chambres ?

Les chambres doivent être libérées le jour du départ de la Résidence à 08h00 du matin au plus tard. Les clés doivent être rendues à l'accueil de la Résidence.